



ARRETE N° 2022-280
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Emménagement
Rue de Verdun n°20
Du Lundi 8 au Mardi 9 Août 2022

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de la Société de Déménagements SANCEO, afin de faire procéder à un emménagement , Rue de Verdun au n°20, du Lundi 8 Août au Mardi 9 Août 2022, de 13h30 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société de Déménagements SANCEO est autorisée à effectuer un emménagement, Rue de VERDUN au n°20, LUNDI 8 AOUT ET MARDI 9 AOUT 2022, de 13h30 à 17h00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue de Verdun, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin de permettre l'emménagement.

ARTICLE 3 : Des déviations avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté seront mises en place par la société intervenante.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5: Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 8 Juillet 2022
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Circulation, Jérôme HAMEL

